
Aperçu des besoins et des souhaits de la communauté

Dans l'est de la RDC, les populations ont besoin d'informations pratiques sur des mécanismes efficaces de signalement de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels dans les langues qu'elles comprennent

Rapport de recherche

Janvier 2022

Table des matières

Résumé : ce que vous devez absolument savoir.	3
Nous voulions en savoir plus sur l'expérience du signalement d'EAHS parmi les survivantes, les survivants et les membres de la communauté	5
Principales conclusions : Les mécanismes de signalement d'EAHS ne sont pas bien adaptés aux besoins de communication des survivantes et survivants, aux risques encourus ou à leurs options limitées	6
Remerciements.	25
Sources utilisées.	26
Annexe 1 : Abréviations.	28
Annexe 2 : Méthodologie	28

Liste des figures

Fig 1 : le signalement n'entraîne pas toujours les résultats attendus pour les survivantes et survivants d'abus, d'exploitation et de harcèlement sexuels au Nord-Kivu	9
Fig 2 : Langues des lignes d'assistance téléphonique qui opèrent au Nord-Kivu, répertoriées par TWB.	13
Fig 3 : Langues principales des personnes ayant participé à la recherche au sein des communautés	14
Fig 4 : autres langues parlées par les personnes ayant participé à la recherche au sein des communautés	14
Fig 5 : Posters expliquant les lignes d'assistance téléphonique mises en place par des organisations humanitaires.	16
Fig 6 : les membres de la communauté n'ont pas reconnu une situation d'EAHS dans cette image	17
Fig 7 : de telles images peuvent renforcer la stigmatisation des femmes qui pratiquent le sexe de survie	18
Fig 8 : les images illustrant l'absence de consentement dans les situations d'EAHS étaient mieux comprises	18
Fig 9 : Poster informant les communautés qu'elles ont droit à une aide humanitaire sans EAHS, mais qui ne précise pas où signaler des faits d'EAHS	19
Fig 10 : l'expérience des survivantes et survivants qui souhaitent effectuer un signalement est souvent bien différente de ce qu'elles ou ils espèrent.	21
Fig 11 : une expérience positive pour une survivante (étude de cas).	22
Fig 12 : Participants dans chaque lieu ciblé par la recherche	30

Résumé : ce que vous devez absolument savoir

Cette étude analyse dans quelle mesure les systèmes de signalement et d'orientation en cas d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels (EAHS) dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) correspondent aux préférences de la communauté ainsi que des survivantes et survivants. Elle analyse également les langues, les formats et les canaux de communication fournis dans le cadre des systèmes actuels et les compare aux préférences de la communauté. Translators Without Borders et CLEAR Global ont mené cette recherche grâce à un partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et le financement associé.

Dans le Petit Nord du Nord-Kivu, les femmes, les hommes et les humanitaires identifient de nombreux obstacles au signalement de l'EAHS. Ils sont liés aux contraintes économiques; à une mauvaise communication; au caractère trop ciblé, inefficace et non sécurisé des mécanismes de signalement; et aux risques personnellement encourus :

- 1. L'absence d'indépendance financière d'une femme est un facteur de risque important en matière d'EAHS.** Nombre de femmes entretiennent des relations avec des humanitaires, car elles ne sont pas indépendantes financièrement. Souvent, ces relations leur apportent des avantages financiers : elles sont donc peu susceptibles de les signaler à une organisation humanitaire comme étant de l'EAHS. La communication destinée à prévenir l'EAHS ignore généralement cette réalité et n'explique pas les avantages d'un signalement. En conséquence, les femmes pratiquant le sexe de survie ont demandé un soutien financier.
- 2. Selon les membres de la communauté, il peut être difficile de signaler l'EAHS efficacement et en toute sécurité.** Certaines femmes n'ont pas accès à un téléphone portable; beaucoup d'appels aux lignes d'assistance téléphonique restent sans réponse; et les femmes soulignent que les boîtes à idées sont ouvertes en public. L'échec généralisé du système judiciaire à poursuivre efficacement les violences sexuelles se traduit par une défiance envers les systèmes d'orientation. En conséquence, les survivantes et survivants qui signalent des abus font face à de multiples risques, y compris de représailles violentes. La sécurité des systèmes d'orientation existants doit être examinée avec les membres de la communauté.
- 3. Une communication plus accessible est nécessaire autour de systèmes fiables de signalement d'EAHS.** Les communautés ne savent pas toujours comment signaler des faits d'EAHS, car la communication au sujet des systèmes de signalement n'est pas bien comprise. Les images des posters sont mal interprétées, et les informations sont souvent en français, langue que beaucoup ne comprennent pas au Nord-Kivu. Souvent, les supports de communication ne répondent pas aux questions de base de leurs destinataires concernant l'EAHS, et ne contiennent pas de conseils pratiques sur les services de soutien disponibles.
- 4. Les efforts de communication sur l'EAHS doivent cibler d'autres groupes à risque, notamment les hommes et les adolescentes, en plus des femmes adultes.** Si ces groupes sont exclus de la communication, ils peuvent ignorer où signaler la survenue de faits d'EAHS. Ils ont besoin de mécanismes de signalement et de campagnes de sensibilisation adaptés qui prennent en compte leurs préférences de communication et le risque de stigmatisation.

Recommandations

À la lumière de ces éléments, nous recommandons aux organisations humanitaires de nouer un dialogue à la fois avec des femmes et avec des hommes afin d'améliorer la sécurité et la simplicité des systèmes de signalement. Les organisations peuvent prendre les mesures suivantes pour aligner leurs pratiques avec les préférences des membres de la communauté en matière de signalement d'EAHS :

- 1. Examiner et renforcer les mécanismes de signalement existants.** Travaillez avec les communautés pour examiner le fonctionnement et la sécurité des mécanismes de signalement existants. Congédiez les prestataires de services et les responsables qui commettent des abus, et signalez leur comportement. Améliorez le fonctionnement des boîtes à idées concernant les signalements confidentiels, en prenant connaissance des suggestions régulièrement et en y répondant. Veillez à répondre aux appels des lignes d'assistance téléphonique et à fournir ces services dans les langues locales appropriées. Si certaines personnes n'ont pas accès aux mécanismes existants, consultez-les pour trouver des alternatives viables.
- 2. Mettre en place et assurer des mécanismes de signalement sécurisés qui permettent aux survivantes et survivants d'effectuer un signalement auprès ou en présence d'une personne de confiance.** Assurez des formations et un soutien financier continu aux initiatives des femmes et des communautés pour accompagner les survivantes et survivants dans le cadre de mécanismes de signalement et de systèmes d'orientation sécurisés et fonctionnels. À long terme, les organisations humanitaires doivent contribuer à renforcer le système judiciaire congolais afin de garantir que les survivantes et survivants d'EAHS s'expriment en toute sécurité et que les auteurs répondent de leurs actes.
- 3. Améliorer la communication sur le signalement des faits d'EAHS pour assurer une meilleure compréhension.** Expliquez aux communautés les différents mécanismes de signalement auxquels elles ont accès. Fournissez des renseignements pratiques sur le processus et sur le soutien que les hommes, les femmes et les enfants peuvent recevoir. Dans les communautés, retirez les posters qui orientent vers des lignes d'assistance téléphonique non fonctionnelles. Veillez à ce que les renseignements soient disponibles dans les langues locales, et testez le texte et les images auprès du public visé pour vérifier qu'elles sont compréhensibles et acceptables.
- 4. Développer des stratégies ciblant les hommes, les adolescentes et les autres groupes à risque.** Repérez les groupes à risque que les efforts de communication et les mécanismes de signalement actuels n'atteignent pas. Élaborez des stratégies spécifiques pour atteindre ces publics, qui prennent en compte à la fois les obstacles auxquels ils sont confrontés (y compris la stigmatisation) et leurs préférences de communication. Ces stratégies doivent également promouvoir, chez les hommes, les comportements de soutien envers les femmes qui signalent des relations relevant de l'exploitation ou de l'abus.
- 5. Aider à prévenir les faits d'EAHS en favorisant l'autonomisation économique et l'accès aux moyens de subsistance.** Par exemple, les communications liées à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PEAHS) peuvent être associées à des transferts de fonds. Les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) sont populaires, et pourraient constituer une option positive de soutien financier aux femmes.

Nous voulions en savoir plus sur l'expérience du signalement d'EAHS parmi les survivantes, les survivants et les membres de la communauté

Dans l'est de la RDC, les violences sexuelles sont très répandues, et souvent associées aux agissements des groupes armés et des forces armées qui opèrent dans la région. Les faits d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels sont également perpétrés par des humanitaires. De récentes allégations d'EAHS incluent des abus commis pendant la dixième flambée d'Ebola en RDC, dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu¹. Depuis longtemps, les organisations humanitaires fournissent des services aux survivantes et survivants d'EAHS dans cette zone. Cependant, leurs explications au sujet des abus sexuels peuvent relever d'une perspective occidentale, produire une vision simpliste des auteurs et des victimes et imposer des solutions déterminées au niveau international.²

Nous avons recueilli les témoignages de 124 personnes au Nord-Kivu

Nous avons interrogé des femmes et des hommes, y compris des survivantes et survivants d'abus commis par des humanitaires, sur leurs expériences des mécanismes de signalement d'EAHS mis en place par des organisations humanitaires, et sur leur perception de l'efficacité de ces mécanismes.

Dans le cadre d'une approche qualitative, l'équipe de recherche a mobilisé différents outils. Parmi ceux-ci : une revue rapide de la littérature ; le répertoriage des langues, des formats et des canaux de communication utilisés dans le cadre des mécanismes de signalement et des voies d'orientation ; et une collecte de données primaires auprès de membres de la communauté, d'humanitaires, de survivantes et survivants d'EAHS en groupes de discussion dirigée et lors d'entretiens semi-structurés.

La collecte de données primaires s'est déroulée sur trois semaines dans l'est de la RDC. Au total, l'équipe de recherche s'est entretenue avec 106 participantes et participants parmi les populations recevant une aide humanitaire dans deux zones touchées par l'éruption du volcan Nyiragongo en mai 2021, y compris avec des survivantes et survivants de faits d'EAHS perpétrés par des humanitaires. Ont également été interrogés 18 humanitaires à Goma et à Beni.

Il convient de préciser la principale limite de la recherche : les organisations qui contribuaient à localiser des survivantes et survivants d'EAHS n'ont trouvé à Goma et aux alentours que peu de personnes disposées à participer. Nombre de survivantes et survivants ont refusé de prendre part à la recherche par peur de la stigmatisation ou parce que leurs signalements passés n'avaient débouché sur aucune réparation ni aucun soutien de la part des organisations humanitaires. Une autre limite doit également être notée : la fenêtre temporelle courte de l'étude n'a pas permis à l'équipe de recherche de s'entretenir avec des hommes, des adolescentes ou des enfants survivants de faits d'EAHS commis par des humanitaires.

¹ Voir : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(21\)02214-5/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(21)02214-5/fulltext).

² Voir : <https://www.jstor.org/stable/41494485>

Principales conclusions : Les mécanismes de signalement d'EAHS ne sont pas bien adaptés aux besoins de communication des survivantes et survivants, aux risques encourus ou à leurs options limitées

Les survivantes et survivants gardent le secret sur leurs relations avec des humanitaires, car elles et ils ne considèrent pas ces situations comme de l'EAHS, ou par peur des conséquences d'un signalement

Les femmes impliquées dans cette étude ne considéraient pas toujours les relations sexuelles avec des humanitaires comme de l'exploitation, des abus ou du harcèlement. En réalité, la plupart de ces relations leur paraissaient consenties, positives et même avantageuses. Une agricultrice et mère a ainsi exprimé une impression répandue en déclarant : « *Nouer une relation avec un membre du personnel humanitaire est une chance. C'est un don de Dieu.* » Entretenir des relations avec les humanitaires est considéré comme une nécessité pour survivre, nous ont expliqué les femmes : « Sans cela, les enfants n'auraient rien à manger. » D'autres recherches menées en RDC corroborent cette conclusion.³

De leur côté, les organisations humanitaires considèrent que de telles relations entre leur personnel et les bénéficiaires de l'aide sont problématiques et interdites. Si la présentation des concepts clés liés à l'EAHS diffère entre les organisations humanitaires, celles-ci décrivent habituellement les situations d'EAHS comme des relations de pouvoir inégales, souvent caractérisées par l'usage de la force ou de la contrainte et l'absence de consentement.⁴ Ces différences de perspective représentent un obstacle fondamental au signalement d'EAHS. Parfois, les femmes ne signalent pas des relations avec des humanitaires qui relèvent de l'exploitation ou de l'abus, car elles ne partagent pas le point de vue selon lequel ces relations seraient problématiques.⁵

Les femmes et les filles peuvent être réticentes à signaler des faits d'EAHS, car cela les expose à de multiples risques au sein de leurs communautés

La plupart des femmes interrogées à Goma et aux alentours ont déclaré qu'elles ne révéleraient à personne une éventuelle relation avec un membre du personnel humanitaire. C'était le cas des femmes mariées, mais aussi des célibataires. Non seulement elles ne signaleraient pas une telle relation à une organisation humanitaire, mais elles la cacheraient aussi à leur mari, à leur famille et à la communauté. Comme l'a dit une agricultrice mariée : « Si j'avais une telle relation, je la garderais au fond de mon cœur et je n'en parlerais à personne. » La raison est simple : en parler expose les femmes à des risques importants.

La nécessité de garder le secret est compréhensible : selon les femmes, si une telle relation avec un membre du personnel humanitaire est découverte, elles risquent de subir la stigmatisation, une perte de revenu et même des violences physiques.

³ Une recherche récente de la Cellule d'Analyse Intégrée (CAI, auparavant la CASS), dans la province de l'Équateur, en RDC, décrit également une acceptation généralisée, au sein de la communauté, des transactions sexuelles avec des humanitaires.

<https://www.unicef.org/drcongo/media/5901/file/COD-CASS-Equateur-PSEA-FN-correction.pdf>

⁴ Voir les six principes fondamentaux de l'EAHS du Comité permanent interorganisations ici : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_six_core_principles_relating_to_sexual_exploitation_and_abuse_2002.pdf

⁵ En 2015, des points de contact responsables de la communication auprès de la population locale en RDC ont également déclaré que « les populations locales ne considéraient pas l'exploitation sexuelle comme un "véritable" abus sexuel ». Voir : <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-03/Best%20Practice%20Guide%20Inter%20Agency%20Community%20Based%20Complaint%20Mechanisms.pdf>

Dans une communauté, les leaders communautaires (de sexe masculin) ont confirmé que les femmes s'exposaient à être battues si elles signalent des abus à une organisation humanitaire. Un chef âgé a déclaré : « Nous la battons si elle en parle à une organisation. » Les quatre autres chefs ont applaudi son explication : « Sinon, nous perdons tous les aides. » Cette perspective peut être spécifique aux membres de cette communauté, où l'on nous a informés que l'insécurité limitait la fréquence des distributions d'aide. Néanmoins, elle révèle l'ampleur des risques personnels que prennent les femmes qui signalent des faits d'EAHS.

Les conséquences auxquelles elles sont confrontées dépendent aussi de leur statut matrimonial.

Les femmes mariées s'exposent à la stigmatisation et risquent de perdre leur revenu et leur famille si elles signalent des faits d'EAHS

Les femmes mariées qui entretiennent des relations avec des humanitaires ne le révèlent pas toujours aux organisations humanitaires, par crainte d'un divorce, d'une perte de revenu et de la stigmatisation de la part des membres de la communauté qui l'apprendraient. Certains membres de la communauté nous ont dit que les femmes mariées soupçonnées d'entretenir une relation avec un membre du personnel humanitaire risquent d'être livrées à la famille de leur mari afin que les parents du couple discutent d'un arrangement financier. Selon les femmes, lors de telles discussions, les membres de la famille soutiennent généralement le mari, même si la femme explique que cette relation représentait la seule solution « pour nourrir ses enfants ». « Ils accusent les femmes », a déclaré une participante. Une autre femme a renchéri : « Ils prétendent que les femmes n'auraient pas dû séduire ces hommes. »

Ainsi, les femmes mariées participant à la recherche ont indiqué qu'elles garderaient le secret sur une telle relation. Les femmes emploient le terme de « kisakoshe » pour désigner un membre du personnel humanitaire qui entretient une relation avec une femme mariée.⁶ Littéralement, le mot signifie « gros sac » ou « sac d'argent ». Pour cacher l'existence d'un « sac d'argent », selon le récit d'une femme : « Tu dis à son mari que tu vas chercher des légumes... Si tu as un kisakoshe, en rentrant, tu vas chez ta voisine et tu lui demandes de préparer un plat de légumes, pour prouver à ton mari que tu étais partie en chercher. Alors qu'en fait, tu es allée voir le kisakoshe pour pouvoir nourrir tes enfants. »

Les femmes affirment que quand leurs maris les soutiennent davantage, la nécessité d'avoir un kisakoshe diminue. Comme en témoignait une femme de la communauté rurale étudiée : « Les hommes dépensent tout l'argent pour boire. Moi, je dois nourrir mes enfants. » D'autres se sont plaintes que les hommes s'adonnent aux jeux d'argent, tandis que les femmes « travaillent aux champs pour nourrir leurs enfants. » Les hommes interrogés au cours de la recherche appelaient les femmes à montrer davantage de considération pour leur situation financière. Beaucoup ont souligné leurs difficultés à trouver une source de revenus, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Mais les femmes comme les hommes reconnaissent que si les femmes étaient plus indépendantes financièrement, elles n'auraient pas besoin qu'un membre du personnel humanitaire devienne leur kisakoshe.

Les femmes célibataires risquent de perdre leur accès à l'instruction, leur foyer, et d'être obligées de se marier

Les femmes célibataires sont confrontées à des risques différents quand elles signalent des faits d'EAHS, nous ont-elles expliqué. Les femmes de la communauté rurale étudiée ont déclaré qu'elles pouvaient être forcées à épouser l'auteur des abus subis, après le paiement de réparations à leur famille sous forme de bétail.

Les humanitaires ont suggéré que de tels arrangements informels seraient moins courants chez les familles instruites et dans les zones urbaines du Petit Nord. Les jeunes femmes nous ont également expliqué qu'en cas de découverte de cette relation ou de grossesse, on peut leur demander de quitter le foyer de leurs parents ou d'abandonner l'école

Les survivantes et survivants peuvent décider de se taire, de peur que le signalement des faits d'EAHS n'ait pas de résultat positif et puisse même être dangereux

Nombre de femmes nous ont dit que selon elles, un signalement d'EAHS ne débouchait pas toujours sur un résultat positif. Cette perception se fonde en partie sur l'expérience d'amies ou de membres de la famille, mais surtout sur l'expérience passée de femmes de la communauté dont l'auteur des abus n'était pas un membre du personnel humanitaire. Une survivante de faits répétés d'EAHS a ainsi déclaré : « J'ai été violée, et je l'ai signalé, mais on ne m'a proposé aucune solution. Pourquoi ferais-je un signalement ? » Même si différentes formes de violences sexuelles sont illégales en vertu de la loi congolaise, les survivantes et survivants de violences sexuelles dans l'est de la RDC obtiennent rarement justice.⁷ ⁸Selon les femmes et les professionnels de l'aide juridique participant à la recherche, les procédures judiciaires manquent de transparence et les coûts sont prohibitifs.

En raison de cette impunité généralisée, la population considère que dénoncer des faits d'EAHS peut être dangereux, la crainte étant que l'auteur des abus devienne violent s'il fait l'objet d'un signalement. Comme l'a expliqué une commerçante, mariée et mère de trois enfants : « L'auteur des abus ne reste que trois jours en prison. Alors, il faut être prudente : il peut engager quelqu'un pour te tuer. » C'est pourquoi les membres de la communauté et de la famille peuvent déconseiller le signalement.

La figure 1 utilise une situation hypothétique pour visualiser les résultats d'un signalement d'EAHS, tels que les envisagent les organisations humanitaires et la façon dont ils fonctionnent souvent en pratique. Le déroulement se concentre sur l'histoire hypothétique de Carine. Carine n'est pas une vraie personne, mais un personnage de fiction. Pour les besoins de cet exemple, on considérera que Carine souhaite signaler des abus commis par un membre du personnel humanitaire qui assure des services au sein de sa communauté.

⁶ Ce terme est également utilisé pour décrire d'autres personnes riches

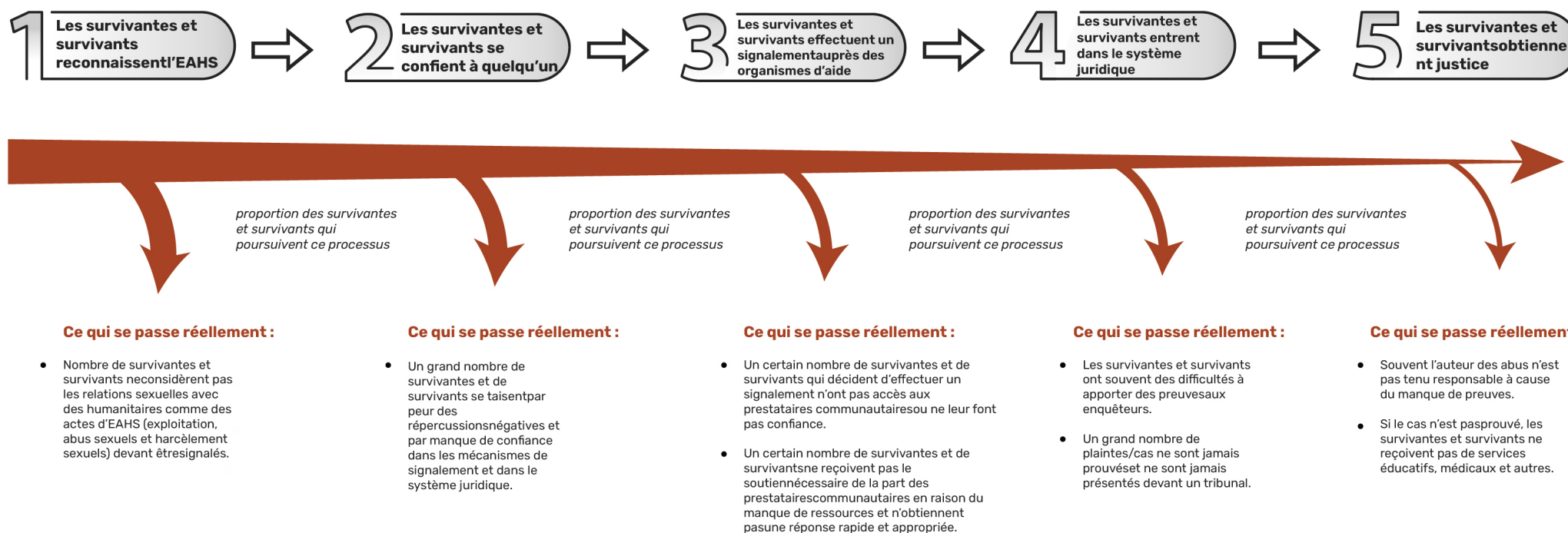
⁷ Voir : https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_rdc_.pdf

⁸ <https://www.jstor.org/stable/43904821>; https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v2_cou_cd_rule93

⁹ Nous n'avons pas pu nous entretenir avec des hommes survivants. Les organismes humanitaires qui œuvrent auprès d'hommes et de garçons survivants d'EAHS doivent étudier davantage leurs préférences en matière de signalement de faits d'EAHS

Fig 1 : le signalement n'entraîne pas toujours les résultats attendus pour les survivantes et survivants d'abus, d'exploitation et de harcèlement sexuels au Nord-Kivu

Le parcours envisagé mis en place par les organismes d'aide :



*** Résultat : le processus s'arrête et il n'y a aucune justice pour la survivante ou le survivant.**

Les survivantes et les survivants veulent signaler les relations relevant d'abus et d'exploitation en toute confidentialité, auprès d'une personne de confiance, du même sexe, mais ce n'est pas toujours possible

Malgré ces obstacles, les survivantes et survivants peuvent décider d'effectuer un signalement auprès d'une organisation humanitaire quand leur relation leur paraît abusive. Par exemple, si celle-ci se dégrade, si des violences surviennent, ou si des promesses de soutien financier ne sont pas tenues. Les survivantes déclarent que les humanitaires ou les personnels de maintien de la paix les abandonnent, ainsi que leurs enfants, lorsqu'ils sont postés ailleurs. Une survivante a ainsi évoqué sa décision d'effectuer un signalement : « J'étais sa femme de ménage. Nous avons entamé une relation. Pendant un an, il m'a payé un appartement, mais tout à coup, il a disparu. J'en ai parlé à mon patron. » Des survivantes et survivants d'agressions sexuelles violentes et de viol affirment avoir alerté des professionnels de santé pour avoir accès à des soins médicaux, et ce, malgré la peur de la stigmatisation au sein de leur communauté. Une survivante nous a ainsi raconté : « Il m'a dit qu'il avait le sida. J'ai dû me faire tester. »

Les femmes survivantes ont déclaré qu'elles préfèrent signaler des relations d'abus et d'exploitation auprès de femmes de confiance, idéalement dans leur propre langue.⁹ Toutes les survivantes participant à la recherche ont d'abord révélé leurs inquiétudes à une amie ou à une femme de la famille « dont je savais qu'elle garderait le secret », et seulement ensuite à une femme congolaise prestataire de l'aide humanitaire (souvent basée au sein de la communauté). Parmi nos principales interlocutrices, la plupart avaient d'abord signalé les faits auprès de prestataires de l'aide humanitaire qui parlaient leur langue locale. Elles en gardaient une impression plus positive que les femmes qui avaient effectué un signalement par le biais de boîtes à idées et/ou de lignes d'assistance téléphonique.¹⁰ Les femmes qui avaient effectué un signalement auprès de prestataires locales de confiance ont raconté leur soutien et leur compréhension.

Les survivantes, les survivants et les autres membres de la communauté ne sont pas toujours convaincus de l'efficacité des lignes d'assistance téléphonique et des boîtes à idées, et sont parfois réticents à les utiliser

Des survivantes, des survivants et d'autres membres de la communauté au Nord-Kivu ont également souligné des problèmes liés aux mécanismes de signalement existants, et ont formulé leurs propres suggestions pour y remédier.

Les femmes déclarent que les boîtes à idées ne constituent pas un moyen sécurisé de signalement des faits d'EAHS

Les hommes et les femmes expliquent que certaines boîtes à idées ne représentent pas un moyen sécurisé de signalement des faits d'EAHS. Une survivante a ainsi relaté son expérience du signalement par le biais d'une boîte à idées mise en place par une ONG internationale : « Il [l'auteur des abus] a lu ma plainte contre lui directement. Il a compris que c'était moi. C'était horrible. » Elle a décrit sa peur des représailles de la part de cet humanitaire qui lui avait fait jurer de garder le secret. Cette survivante a démissionné et n'a plus jamais retravaillé pour une ONG. Les hommes comme les femmes participant à la recherche ont souvent évoqué d'autres problèmes associés aux boîtes à idées. Ces problèmes incluaient notamment leur ouverture très sporadique ; l'absence de

⁹ Nous n'avons pas pu nous entretenir avec des hommes survivants. Les organismes humanitaires qui œuvrent auprès d'hommes et de garçons survivants d'EAHS doivent étudier davantage leurs préférences en matière de signalement de faits d'EAHS.

¹⁰ Des recherches supplémentaires sur l'expérience des survivantes et survivants lors de signalement par le biais de lignes d'assistance téléphoniques, de boîtes à idées et d'autres mécanismes mis en place par des organisations humanitaires sont nécessaires pour mieux comprendre ces dynamiques.

réponse aux signalements, et le dépouillement des boîtes en public par un « comité des plaintes » susceptible d'entraver la confidentialité des signalements.

Les humanitaires à Goma suggèrent que les boîtes à idées placées stratégiquement dans des lieux réservés aux femmes, comme les toilettes publiques pour femmes, pourraient s'avérer plus efficaces. Ils indiquent aussi que, dans d'autres zones du Nord-Kivu, des organisations locales ont remédié à certains des problèmes liés aux boîtes à idées. Par exemple, dans les zones de Beni et de Butembo, touchées par Ebola, des organisations à base communautaire organisent l'ouverture régulière des boîtes par des comités composés uniquement de femmes. Ces humanitaires proposent que les organisations documentent les techniques qui fonctionnent afin d'en faire part aux autres.

Les hommes apprécient les lignes d'assistance téléphonique, mais les femmes survivantes préfèrent effectuer un signalement en personne

Les femmes participant à la recherche (y compris les survivantes) n'ont pas mentionné les lignes d'assistance téléphonique parmi leurs mécanismes préférés pour signaler des faits d'EAHS. Au contraire, elles déclarent préférer effectuer un signalement auprès d'une femme qu'elles connaissent et en qui elles ont confiance (et non un opérateur ou une opératrice anonyme qu'elles ne connaissent pas). Une opératrice d'assistance téléphonique a confirmé que, souvent, les survivantes ne racontaient pas ce qui leur était arrivé au téléphone. Elle a dû rencontrer des survivantes en personne pour instaurer un échange constructif, a-t-elle expliqué : « Elles sont mal à l'aise pour se confier à une personne qu'elles n'ont jamais rencontrée. » Elle rencontre souvent des survivantes en secret, car celles-ci craignent la stigmatisation de leur communauté.

Les hommes déclarent apprécier les lignes d'assistance téléphonique parce qu'ils sont habitués à appeler des organisations humanitaires afin de signaler anonymement des préoccupations. De nombreuses organisations en RDC ont mis en place des lignes d'assistance téléphonique grâce auxquelles les bénéficiaires de l'aide humanitaire peuvent parler à des opérateurs, qui enregistrent leurs préoccupations (par exemple, concernant les distributions d'aide et d'alimentation). Les hommes affirment qu'ils ont l'habitude de ces mécanismes et apprécient de pouvoir appeler une ligne (gratuite) d'assistance téléphonique plutôt que de dépenser de l'argent en transport pour se rendre aux bureaux d'une ONG.¹¹ Un point de contact responsable de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS) à Goma l'a confirmé : la plupart des personnes qui appellent la ligne d'assistance téléphonique interorganisations de signalement d'EAHS sont des hommes. Toutefois, les hommes participant à la recherche ne connaissaient pas le numéro de la ligne d'assistance téléphonique interorganisations permettant le signalement d'EAHS.

Les femmes comme les hommes ont également identifié des obstacles pratiques à l'efficacité des signalements par le biais de lignes d'assistance téléphonique. Dans les zones rurales ou les familles pauvres, les femmes ont déclaré ne pas avoir accès à un téléphone portable. Les hommes ont souligné que les appels restent souvent sans réponse, ou que les opérateurs promettent de rappeler, mais ne le font souvent pas. L'équipe de recherche a pu confirmer ces dires directement. Lorsque nous avons contacté les 11 lignes d'assistance téléphonique utilisées par plus de 23 organisations dans l'est de la RDC, c'est souvent après plusieurs appels aux heures de bureau que l'on nous a répondu. Souvent, les lignes d'assistance téléphonique ne fonctionnent pas en dehors des heures de travail des organisations humanitaires. Les femmes comme les hommes sont souvent occupés aux travaux de la ferme ou à d'autres tâches pendant les heures de bureau, et préféreraient parler avec des opérateurs tôt le matin, tard le soir ou pendant le week-end.

¹¹ À une exception près, toutes les lignes d'assistance téléphonique utilisées par des acteurs de la PEAS au Nord-Kivu sont gratuites. Nous avons contacté 44 points de contact responsables de la PEAS au Nord-Kivu pour 23 organisations. Au total, ces organisations utilisent 11 lignes d'assistance téléphonique différentes pour le signalement d'EAHS au Nord-Kivu. 11

Une difficulté des survivantes et survivants qui souhaitent signaler des abus tient au fait que, souvent, les opérateurs des lignes d'assistance nationales ne parlent pas la langue locale appropriée

Autre difficulté : les organisations qui gèrent des lignes d'assistance téléphonique depuis Kinshasa (y compris la ligne interorganisations de signalement d'EAHS, 49 55 55) fournissent des renseignements uniquement dans les langues officielles ou nationales (voir figure 2). Ces lignes d'assistance téléphonique opèrent en français, en lingala et en tshiluba (des langues nationales que beaucoup en RDC ne comprennent pas), et en swahili congolais (que beaucoup ne parlent pas, ou maîtrisent mal). Nombre de personnes ayant participé à la recherche ont déclaré préférer donner et recevoir des informations dans des langues locales comme le kumu ou le nande (voir figures 3 et 4). Parfois, les opérateurs fournissent aussi des renseignements dans leur propre langue locale,¹² mais comme les centres d'appel sont situés dans la capitale, il est peu probable que les opérateurs parlant des langues locales ou minoritaires du Nord-Kivu soient nombreux.

La plupart des organisations qui assurent des services de PEAS dans le Petit Nord, en particulier les ONG nationales, promeuvent l'utilisation de la ligne d'assistance téléphonique interorganisations basée à Kinshasa pour signaler les faits d'EAHS (au moyen du numéro gratuit 49 55 55). Les ONG internationales privilégient souvent la mise en place de leurs propres lignes d'assistance pour recueillir les retours de la communauté, et fournissent un téléphone à un ou plusieurs membres de leurs équipes qui parlent les langues locales (souvent le ou la responsable du suivi et de l'évaluation ou de la sauvegarde des personnes). D'autres ONG se reposent sur des réseaux locaux et du personnel au Nord-Kivu pour leurs besoins de traduction et d'interprétation; certaines de ces personnes sont formées à la PEAS, d'autres non. Aucune de ces organisations n'assure des services professionnels de traduction ou d'interprétation ni ne déploie la formation adéquate pour le personnel qui assume ces fonctions.

On nous a relaté des situations où des femmes n'ont pas pu effectuer un signalement confidentiel par le biais d'une ligne d'assistance téléphonique opérée depuis Kinshasa ni comprendre les renseignements fournis, car leur langue n'était pas disponible. Dans de tels cas, les opérateurs des lignes d'assistance demandent à la personne qui les appelle de trouver un ou une interprète, ou ils cherchent eux-mêmes parmi leurs collègues quelqu'un qui peut servir d'interprète. Les humanitaires basés au Nord-Kivu ont évoqué cette pratique, qu'a confirmée l'exercice de répertoriage mené pour cette étude. Dans ces cas-là, il n'existe pas toujours de processus formel de contrôle de l'interprète. Les humanitaires le reconnaissent : les survivantes et survivants peuvent ne pas faire suffisamment confiance à un interprète inconnu ou à une autre personne de la communauté pour leur faire part d'informations sensibles.

¹² Par exemple, pendant le répertoriage, nous avons discuté avec une personne parlant le nande et résidant à Kinshasa.

Fig 2 : Langues des lignes d'assistance téléphonique qui opèrent au Nord-Kivu, répertoriées par TWB

#	Organisations gestionnaires	Langues officiellement proposées par la ligne d'assistance
1	ONU	Français, swahili, tshiluba, lingala
2	ONG internationale	Français, swahili
3	ONG internationale	Français, swahili, tshiluba, lingala
4	ONG internationale	Français, swahili, tshiluba, lingala
5	ONU	Français, swahili, tshiluba, lingala
6	ONU	Français
7	ONG	Français et swahili
8	ONU	Français et swahili
9	ONU	Français et swahili
10	ONG internationale	Français et swahili
11	ONG internationale	Français et swahili

Les humanitaires participant à la recherche ont souligné une autre difficulté liée à l'efficacité des signalements par le biais de lignes d'assistance téléphonique : les personnes qui signalent des abus parlent souvent à la troisième personne ou ont recours à des euphémismes (également appelés « termes cachés »). « Pour les opérateurs non formés, il peut être difficile d'identifier des abus lors d'un appel [à une ligne d'assistance destinée à recevoir des retours généraux de la communauté] et d'orienter la personne correctement », explique ainsi une humanitaire à Kinshasa. En RDC comme ailleurs, il n'est pas rare que les survivantes et survivants emploient des termes vagues pour décrire les abus sexuels.¹³ C'est particulièrement le cas des hommes qui signalent des abus, en raison de la stigmatisation qui y est attachée. Comme l'explique un humanitaire : « J'ai compris ce qui lui était arrivé à sa manière de parler et à ses réactions, mais il ne pouvait pas me le dire directement. »

¹³ Voir : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174741>

Fig 3 : Langues principales des personnes ayant participé à la recherche au sein des communautés

Langues principales que les participants parlent chez eux

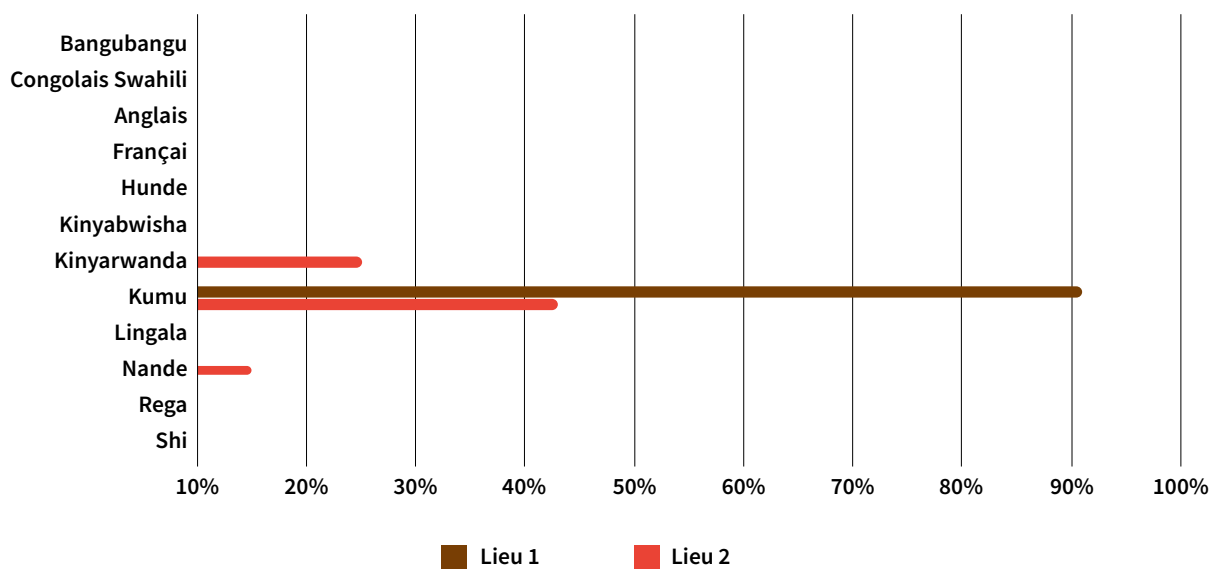
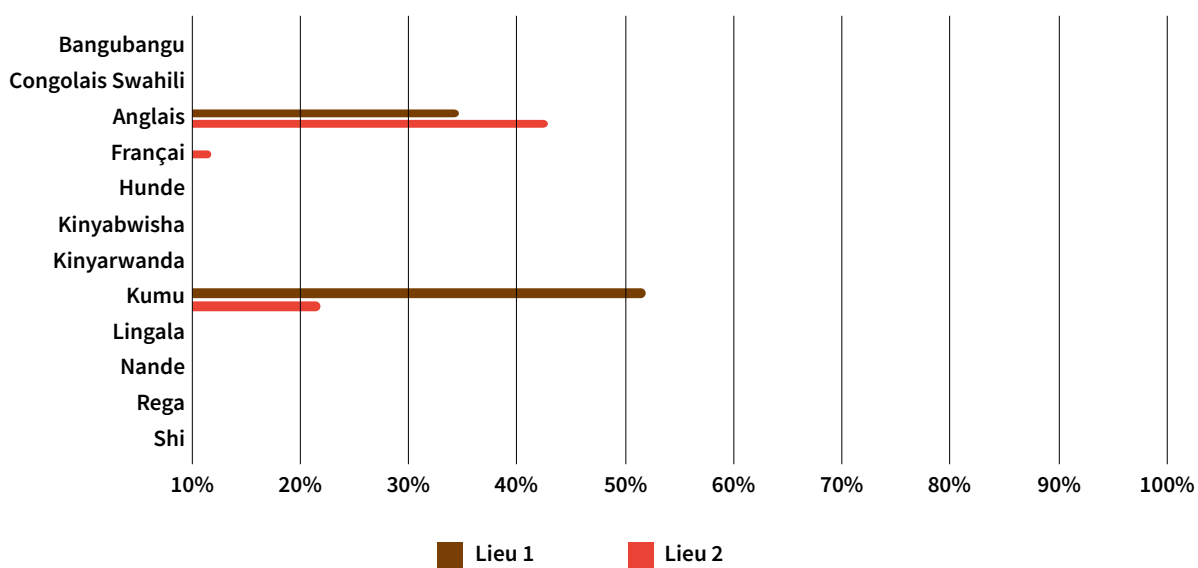


Fig 4 : autres langues parlées par les personnes ayant participé à la recherche au sein des communautés

Les autres langues que parlent les participants



Les populations ne savent pas toujours comment signaler des faits d'EAHS, car la communication au sujet des systèmes de signalement disponibles n'est pas bien comprise

Nombreux sont les supports de communication sur l'EAHS que les survivantes, les survivants, les femmes et les autres membres de la communauté comprennent mal. En conséquence, beaucoup ignorent comment signaler des faits d'EAHS en toute confidentialité afin de déclencher une réponse efficace.

Les supports de communication peuvent être déroutants pour leurs destinataires, car ils promeuvent de nombreux mécanismes de signalement différents, dont certains ne sont plus d'actualité.

Les ONG internationales et les agences de l'ONU mettent souvent en place leurs propres mécanismes de signalement, comme des lignes d'assistance téléphonique ou des boîtes à idées. Chaque organisation suit également sa propre stratégie de communication et ses propres supports pour favoriser leur utilisation. En conséquence, on trouve de nombreux posters différents dans les communautés de l'est de la RDC (voir figure 5, par exemple). Les mécanismes de signalement sont utilisés non seulement pour dénoncer des faits d'EAHS, mais aussi pour faire part de plaintes ou de commentaires généraux.

Les femmes et les hommes participant à la recherche ont indiqué trouver cela déroutant. Ainsi, ce commentaire d'un agriculteur exprime bien la frustration qu'induit ce manque de clarté : « Je ne sais pas quel numéro appeler. Il y en a trop dans le village. » Autre problème : certaines lignes d'assistance indiquées sur les posters sont hors service, et certaines boîtes à idées ne fonctionnent plus. Les humanitaires confirment que, souvent, les boîtes à idées et les posters ne sont pas retirés à l'arrêt d'un programme. Aucun document mis à jour disponible au niveau de la communauté (ni au niveau de coordination, à Goma¹⁴) ne répertorie les lignes d'assistance téléphonique et les systèmes de signalement disponibles.

Il est donc difficile, pour les communautés comme pour les prestataires de services, de savoir combien de lignes d'assistance téléphonique sont en service dans les communautés de la province du Nord-Kivu, quels numéros permettent de les appeler, s'ils sont gratuits, et quelles langues parlent leurs opérateurs. Dans le cadre de cette recherche, nous avons contacté 23 organisations membres du réseau de PEAS à Goma (avec l'aide de 43 points de contact), qui nous ont fourni les numéros de 11 lignes d'assistance téléphonique.

¹⁴ Aucun aperçu des mécanismes de signalement actuels n'est disponible pour le territoire de Nyiragongo au moment de la rédaction du présent document. Un répertoriage a été mené dans le territoire de Beni par le réseau PEAS de l'UNICEF.

Fig 5 : Posters expliquant les lignes d'assistance téléphonique mises en place par des organisations humanitaires



Les populations ne comprennent pas les langues employées par les supports de communication

Les hommes et les femmes des communautés ciblées estiment que les supports de communication destinés à informer les communautés au sujet de l'EAHS et des mécanismes de signalement sont souvent difficiles à comprendre. Dans le territoire de Nyiragongo, de nombreux posters examinés par l'équipe de recherche au sein des communautés étudiées et aux alentours sont rédigés en français. Dans la région, de nombreuses personnes ne savent pas lire le français, et préféreraient lire en swahili congolais (voir figures 3 et 4).¹⁵ Nombre de participants, surtout ceux qui n'ont pas reçu d'éducation formelle, préfèrent recevoir des informations dans leurs langues locales, comme le kumu ou le kinyarwanda.

Les posters comportent souvent beaucoup de texte (voir figure 5), ce qui les rend inaccessibles à un public non instruit. Les femmes vivant en zones rurales sont moins susceptibles d'avoir achevé le cycle d'enseignement primaire que les hommes ou les femmes vivant en zone urbaine. Les supports destinés aux femmes vivant en zones rurales doivent prendre en compte leurs préférences en matière de communication.

¹⁵ Voir aussi la carte des langues en RDC réalisée par TWB : <https://translatorswithoutborders.org/language-map-of-drc-interactive-en>

La communication visuelle peut être utile, mais elle est souvent mal interprétée

Nous avons présenté à des participants et des participantes des communautés étudiées des illustrations tirées d'une brochure conçue par une organisation du réseau de PEAS pour promouvoir l'utilisation de la ligne d'assistance téléphonique interorganisations. En testant leur perception, nous avons découvert que certaines images présentes sur des posters de sensibilisation à l'EAHS et d'autres supports étaient mal comprises et mal interprétées.

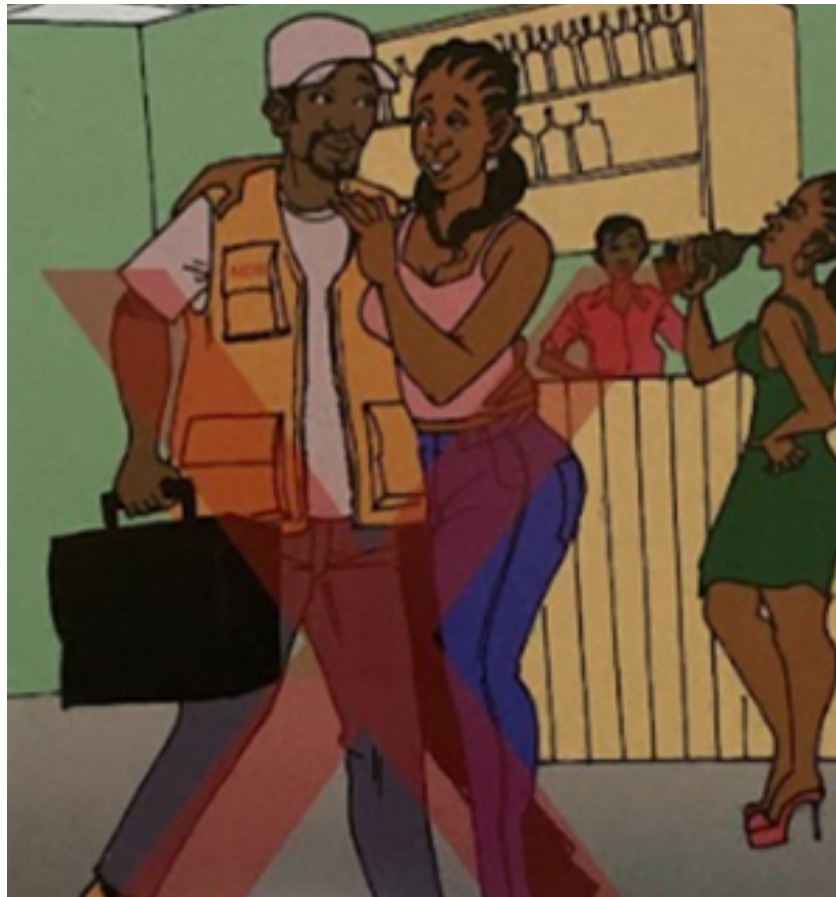
L'illustration de la figure 6, par exemple, était mal interprétée par la communauté. Nombre de femmes et d'hommes à qui nous demandions d'examiner l'image y voyaient un conflit quant au droit à bénéficier d'une distribution d'alimentation, et non pas une situation d'EAHS. Une commerçante qui vivait dans un camp de personnes déplacées dans leur propre pays a interprété l'image ainsi : « Cette fille est sur la liste des bénéficiaires. Ses parents l'ont amenée voir le travailleur humanitaire pour l'enregistrer. »

Fig 6 : les membres de la communauté n'ont pas reconnu une situation d'EAHS dans cette image



Certaines images peuvent renforcer la culpabilisation des femmes qui pratiquent le sexe de survie. La figure 7 a été présentée à un groupe de commerçants (tous des hommes) de l'un des lieux ciblés par la recherche. Sur l'image, ces hommes ont vu une scène de prostitution (« Elle le séduit ; c'est une prostituée »), activité qu'ils considéraient comme « un péché pour une femme ». L'utilisation de telles images peut donc accentuer la stigmatisation des survivantes. Selon les femmes de la même communauté, on leur reproche déjà « quand un humanitaire les désire et qu'elles ne peuvent pas dire non ». La stigmatisation et la honte sont deux facteurs importants qui dissuadent de nombreuses femmes de signaler leurs relations avec des humanitaires.

Fig 7 : de telles images peuvent renforcer la stigmatisation des femmes qui pratiquent le sexe de survie



Les images qui dépeignent l'usage de la force et l'absence de consentement paraissent mieux comprises, par les hommes comme par les femmes, qui y reconnaissent des situations d'abus, d'exploitation et de harcèlement sexuels. Par exemple, la figure 8 a été interprétée comme un abus sexuel, à cause de l'expression du visage de la fille et du recours à la force. «Ce type prend cette fille par la force. C'est de la violence», a ainsi déclaré une agricultrice. De telles images correspondent probablement mieux à la compréhension de l'EAHS au sein de la communauté : des actes non consentis, souvent commis avec violence. Les codes visuels permettant d'identifier les humanitaires, comme les 4x4 blanches et les vestes utilitaires, sont bien compris.

Fig 8 : les images illustrant l'absence de consentement dans les situations d'EAHS étaient mieux comprises



Les populations veulent des informations pratiques sur les mécanismes de signalement disponibles, leur fonctionnement et le soutien qu'ils offrent

Dans les lieux étudiés, les femmes déclarent avoir besoin de davantage de renseignements pratiques et exploitables pour prendre des décisions éclairées à propos de leurs vies et de celles de leurs enfants nés de relations avec des humanitaires. Plutôt que de s'entendre dire que certains comportements sont interdits, les femmes préféreraient que les organisations humanitaires les renseignent sur le soutien qu'elles peuvent s'attendre à recevoir si elles signalent effectivement des faits d'EAHS. De plus, laisser entendre que les survivantes seraient en tort peut être contre-productif : les personnes concernées peuvent craindre de s'attirer des ennuis si elles signalent des abus.

Actuellement, les posters se bornent souvent à expliquer que c'est mal et interdit d'entretenir des relations sexuelles avec des humanitaires. Mais, souvent, ils n'expliquent pas clairement comment signaler des faits d'EAHS et quel soutien est disponible pour les survivantes et survivants. Le poster présenté à la figure 9 est en cela un bon exemple. On peut lire sur ce poster : « L'aide humanitaire est un droit et elle ne peut être échangée contre des faveurs sexuelles ou autres. » Aucun numéro de signalement n'est inclus. En conséquence, les participants et participantes à la recherche ne savaient pas où signaler le comportement décrit.

Fig 9 : Poster informant les communautés qu'elles ont droit à une aide humanitaire sans EAHS, mais qui ne précise pas où signaler des faits d'EAHS



Les survivantes, les survivants et les autres femmes impliquées dans la recherche ont indiqué vouloir connaître les mécanismes de signalement disponibles, savoir à quoi s'attendre dans le cadre de ces mécanismes et quand, à quel comportement s'attendre et quels comportements accepter de la part des humanitaires. On est bien loin des conseils sur le comportement approprié ou non d'une femme qui vit dans un contexte d'urgence complexe. Les femmes comme les hommes souhaitent disposer que ces informations dans leurs langues locales et dans des formats accessibles.

Les hommes, les adolescents, les adolescentes et les autres groupes à risque ne sont pas ciblés par les campagnes de sensibilisation aux faits d'EAHS, et peuvent ne pas savoir où signaler des abus

Les supports de communication se concentrent sur l'expérience des femmes adultes qui subissent des actes d'abus et d'exploitation perpétrés par des hommes. Si les données disponibles suggèrent que les femmes adultes sont majoritaires parmi les survivants d'EAHS dans l'est de la RDC, elles ne sont pas les seules concernées. Les hommes, les adolescents, les adolescentes et d'autres survivantes et survivants ne sont pas ciblés par les efforts de sensibilisation et les supports de communication. Ne pas s'adresser à ces publics à risque peut prolonger les violences subies et le traumatisme, et entraîner des répercussions à long terme sur leur santé sexuelle, reproductive et mentale.¹⁶

Par exemple, les posters n'incluent aucune image d'homme ou de garçon victime d'EAHS ni n'évoquent les abus commis par les femmes, bien que les violences sexuelles sur des hommes et des garçons soient répandues en RDC, comme dans d'autres zones de conflit et d'autres contextes de déplacements forcés. La honte intériorisée, la crainte de la stigmatisation et l'absence de reconnaissance, par les services humanitaires, que les hommes puissent être victimes empêchent la majorité des hommes victimes d'effectuer des signalements.¹⁷

De même, les adolescentes et adolescents font face à un risque élevé d'EAHS, mais les organisations humanitaires ne les ciblent pas spécifiquement en tant que publics distincts ayant des besoins d'informations et des préférences de communication particuliers. Pourtant, les abus subis pendant l'adolescence peuvent avoir des répercussions tout au long de la vie, notamment un niveau d'éducation moindre et une plus grande pauvreté.¹⁸

Inclure ces autres publics à risque dans les efforts de sensibilisation et de communication est crucial pour faire cesser les abus. Pour soutenir les hommes, les adolescents, les adolescentes et les autres survivantes et survivants, les organisations humanitaires doivent œuvrer à contrer la stigmatisation et fournir des informations sur la manière d'effectuer un signalement en toute sécurité. Pour cela, prudence et sensibilité sont de mise, en particulier à l'égard des relations homosexuelles, le plus souvent dissimulées en raison des discriminations et par crainte de subir des violences.

¹⁷ Voir : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174741>; <https://www.jstor.org/stable/41494485>

¹⁸ Voir : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Into_The_Mainstream-Addressing_Sexual_Violence_against_Men_and_Boys_in_Conflict.pdf

¹⁹ Voir : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174741>

Sensibiliser les hommes afin qu'ils adoptent un rôle de soutien pourrait permettre aux femmes victimes d'abus et d'exploitation par des humanitaires de le signaler

Les efforts actuels passent à côté d'une opportunité importante d'impliquer les hommes dans les stratégies de changement des comportements destinées à prévenir les faits d'EAHS et à augmenter le nombre de signalements. Les hommes jouent un rôle crucial dans la possibilité pour les femmes d'effectuer un signalement. Les femmes comme les hommes nous ont affirmé que lorsqu'un homme lui apporte son soutien, une femme est plus susceptible de signaler des faits d'EAHS. « Cela dépend. Il faut que l'homme ait une bonne relation avec sa femme », nous a précisé un homme d'une communauté périurbaine : « S'ils ont une bonne relation, il l'aidera ». Les humanitaires ont également souligné que les pères, les oncles ou les frères peuvent aussi apporter un tel soutien. Des stratégies de sensibilisation pourraient encourager ces comportements.

Fig 10 : l'expérience des survivantes et survivants qui souhaitent effectuer un signalement est souvent bien différente de ce qu'elles ou ils espèrent



*Les participants aux DGR (discussions de groupe représentatif) ont discuté du parcours préféré et le plus probable dans le cas du personnage fictif de Carine.

Pour améliorer le statu quo, les femmes souhaitent que les organisations humanitaires collaborent avec des organisations locales et des initiatives communautaires qu'elles connaissent et auxquelles elles font confiance

Les femmes et les survivantes déclarent préférer que les organisations humanitaires collaborent avec des femmes et des organisations congolaises auxquelles elles font confiance. Dans les lieux où les organisations internationales œuvrent de concert avec des organisations locales pour accompagner les personnes qui signalent des faits d'EAHS, nous avons entendu de nombreux récits de soutien. Parmi les plus mémorables, celui d'une femme leader communautaire accompagnant elle-même une survivante de viol au centre médical, apportant ainsi le soutien moral nécessaire à cette jeune femme qui craignait de solliciter des soins. « Elle m'a fait confiance parce que j'ai gardé le secret », a déclaré plus tard cette femme leader communautaire. (Voir son récit à la figure 10.)

Fig 11 : une expérience positive pour une survivante (étude de cas)

Carine vit dans un camp de personnes déplacées internes (PDI) non loin du parc national des Virunga. Elle est scolarisée dans le secondaire, et a entamé une relation avec un humanitaire. Il a dit pouvoir l'aider à obtenir plus de farine et d'huile lors des distributions humanitaires en échange de rapports sexuels. Carine a accepté. Mais, un jour, l'humanitaire a fait preuve de violence envers Carine. Il l'a violée et battue. Carine avait peur de la réaction de ses parents. Elle a donc expliqué ce qui s'était passé à une femme leader communautaire à qui elle faisait confiance.*

*« Carine était scolarisée. Je savais que ses parents la forceraient à abandonner l'école [s'ils apprenaient ces abus]. Elle voulait garder le secret pour pouvoir continuer sa scolarité », a expliqué la femme leader communautaire.** Elle a demandé à Carine de la suivre jusqu'au centre médical le plus proche de sa maison, en prenant garde à marcher quelques mètres devant, pour que personne ne les voie ensemble. Au sein de l'établissement médical, elle a défendu les intérêts de Carine et s'est assurée qu'elle obtienne des médicaments. Quand ses parents ont fini par apprendre la vérité, la femme leader a fait semblant de rencontrer Carine pour la première fois.*

** Carine est un prénom fictif. Son histoire s'inspire librement d'un récit recueilli dans le cadre de notre recherche. Nous avons modifié des éléments clés afin d'assurer la confidentialité des personnes concernées, comme promis.*

*** Cette femme leader communautaire a participé à notre recherche. Son expérience est véridique.*

En réponse à cette demande des communautés, certaines organisations humanitaires internationales ont formé des partenariats stratégiques avec des organisations et des initiatives à base communautaire. Cette dynamique doit continuer, en insistant sur le fait que le rôle des organisations locales est d'accompagner la personne survivante, et non pas de recevoir le signalement pour le compte de l'organisation internationale, qui en assume la responsabilité. Nombre d'initiatives de femmes ont déjà reçu une formation sur la réponse en cas de viol ou de violences sexuelles de la part d'organisations spécialisées dans les violences basées sur le genre. Des formations pourraient aussi être menées en matière de signalement et de prévention des faits d'EAHS. Les femmes de la communauté font souvent confiance à ces prestataires. C'est déjà vers elles que les femmes se tournent en cas de difficultés liées à l'EAHS. Quand les femmes avaient leur mot à dire dans la sélection des personnes impliquées, elles ont déclaré leur faire confiance.

Pour augmenter les signalements, les femmes ont appelé les organisations internationales à former des groupes de femmes au niveau local, à leur assurer un soutien et à leur fournir des ressources afin d'accompagner les survivantes lors d'un signalement. Cela inclut des téléphones partagés, du crédit, le remboursement des frais de transport et des indemnités pour les bénévoles. « Nous connaissons la communauté. Nous pouvons vous dire comment aider les femmes au mieux », a ainsi déclaré une agricultrice impliquée dans une initiative locale de femmes au sein de l'une des communautés étudiées. Les membres de la communauté et les organisations locales ont suggéré que les organisations humanitaires devraient envisager les groupes locaux comme des partenaires et leur donner voix au chapitre dans la prise de décision à l'égard de l'accompagnement des survivantes et survivants. Elles et ils considéraient également qu'un soutien financier à long terme serait bénéfique pour mettre en place ces pratiques.

Les femmes veulent être impliquées dans la validation des personnes « de confiance » afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des mécanismes de signalement

Encourager l'accompagnement des survivantes qui signalent des faits d'EAHS par des représentantes de la communauté validées par celles-ci pourrait instaurer la confiance et contribuer à protéger les survivantes. Comme nous l'avons précédemment évoqué, toutes les femmes à qui nous avons parlé préféreraient effectuer un signalement en personne auprès d'une femme de confiance. Dans l'idéal, nous ont-elles dit, ces représentantes devraient être sélectionnées par des femmes et maintenir un dialogue constant avec elles. La même chose vaut pour les représentants et représentantes des autres groupes à risque. « Ici, on sait qui nous représentera bien, ou pas », a ainsi résumé une agricultrice.

Cet aspect est fondamental : actuellement, tous les mécanismes de signalement en personne ne sont pas sans danger. Des femmes ont souligné qu'avec certains mécanismes, les femmes risquent de subir davantage d'abus. Dans une communauté, les femmes étaient encouragées à signaler les faits d'EAHS dans un centre médical, qui était présenté comme un lieu sûr. Malheureusement, les professionnels de santé y exigeaient des rapports sexuels en échange des services de santé. Dans un autre lieu étudié, les femmes comme les hommes ont signalé qu'un chef de bloc réclamait des faveurs sexuelles aux femmes déplacées internes en échange de colis de nourriture fournis par l'aide humanitaire. Ce même chef siégeait au comité des plaintes mis en place par une ONG internationale pour étudier les préoccupations transmises par le biais de boîtes à idées.

Si les survivantes et survivants effectuent un signalement auprès d'une organisation locale, cependant, il existe un risque d'éloigner les organisations internationales de leurs responsabilités. En cas de réponse inadéquate aux signalements, la confiance dans l'organisation locale peut aussi s'éroder. Au contraire, un système assurant un accompagnement au sein de la communauté aux survivantes et survivants qui effectuent un signalement inspirerait la confiance si souhaitable pour les femmes, sans porter atteinte aux véritables responsabilités.

Les femmes ne veulent pas seulement des informations sur la manière de signaler les faits d'EAHS, mais l'indépendance financière nécessaire pour éviter l'exploitation

Les humanitaires interrogés se sont révélés bien conscients des faiblesses du système actuel, mais la recherche a montré un écart entre leur vision des solutions à privilégier et celle des membres de la communauté. Les humanitaires appellent à investir dans la « sensibilisation ». De leur côté, les communautés déclarent avoir besoin d'un soutien destiné à réduire la pauvreté afin de faire cesser l'EAHS. Elles sont profondément conscientes que les relations d'exploitation avec des humanitaires ne sont pas désirables.

Pour beaucoup d'humanitaires, la solution au taux élevé d'EAHS est de « renforcer la sensibilisation au sujet de l'EAHS et des mécanismes de signalement ». Ainsi, une humanitaire à Goma a exprimé une opinion qui revenait souvent dans nos conversations avec d'autres humanitaires : « Les femmes d'ici ne voient pas cela comme un problème d'avoir des rapports sexuels avec un humanitaire. C'est de l'ignorance. On doit investir dans la sensibilisation. »

Pourtant, notre recherche suggère qu'il est contre-productif d'ignorer les stratégies de survie déployées par les femmes congolaises. Cela revient à passer sous silence les difficultés fondamentales auxquelles ces femmes font face pour subvenir aux besoins de leurs familles. C'est aussi une manière de retirer aux femmes leur libre arbitre, et de nier la responsabilité des organisations humanitaires dans les choix dont elles disposent. Toutes les femmes consultées parmi les communautés, y compris les survivantes, ont appelé à une aide financière pour prévenir l'EAHS. Elles ont déclaré que, si elles accédaient à l'indépendance financière, les femmes n'auraient pas besoin d'entamer des relations avec des humanitaires. Parmi les moyens de prévention, les femmes veulent que les organisations humanitaires accordent des prêts aux petites entreprises ou fournissent un soutien financier.

Remerciements

Nous souhaitons exprimer notre gratitude la plus sincère à toutes les participantes et tous les participants à la recherche, qui nous ont généreusement consacré du temps pour nous faire part de leurs réflexions. Sans vous, cette étude n'aurait pas été possible. Asante sana!

Cette recherche a été menée par Translators without Borders/CLEAR Global. TWB souhaite remercier l'équipe de recherche de la Cellule d'Analyse Intégrée de l'UNICEF pour son soutien et sa participation aux activités de collecte des données qualitatives.

La recherche a été facilitée par des membres du réseau de PEAS à Goma. Le Comité international de secours (IRC) a soutenu l'organisation et la mise en œuvre de la recherche dans le territoire de Nyiragongo. Les entretiens avec les survivantes d'abus commis par des humanitaires ont été menés en partenariat avec Sauti Ya Mama Mukongomani. Nous remercions toutes les personnes impliquées pour leurs perspectives et leur soutien. Cette étude a été financée par l'OMS, à Genève, et soutenue par le réseau de PEAS piloté par l'OMS dans l'est de la RDC. L'équipe de recherche souhaite remercier ses collègues de l'OMS à Goma, à Kinshasa et à Genève pour leur soutien.

Sources utilisées

Autesserre, S. (2012). "Dangerous Tales: Dominant Narratives on the Congo and their Unintended Consequences," *African Affairs*, 111 (443), pp. 202-222. <https://www.jstor.org/stable/41494485>

Barter, C., Renold, E., (1999). The Use of Vignettes in Qualitative Research. *Social Research Update*, Iss. 25. <https://sru.soc.surrey.ac.uk/SRU25.html>

Blau, L., (2017). Victimized those they were sent to protect enhancing accountability for children born of sexual abuse and exploitation by UN Peacekeepers. https://jilc.syr.edu/wp-content/uploads/2018/04/Blau_Macro_Complete20170321.pdf

Bolton, L. (2020). Barriers to education for girls in the Democratic Republic of Congo. K4D Helpdesk Report 750. Brighton, UK: Institute of Development Studies. https://resource-centre-uploads.s3.amazonaws.com/uploads/750_barriers_to_education_for_girls_in_drc.pdf

Congo Research Group (2021). Kivu Security Tracker. Human Rights Watch, New York University's Center on International Cooperation. <https://kivusecurity.org/>

Chynoweth, S., Freccero, J. & Touquet, H. (2017). Sexual violence against men and boys in conflict and forced displacement: implications for the health sector. *Reproductive Health Matters*, Iss. 25:51, pp. 90-94. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/09688080.2017.1401895>

Dolan, C. (2014). Into the Mainstream: Addressing Sexual Violence Against Men and Boys in Conflict. Overseas Development Institute, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Into_The_Mainstream-Addressing_Sexual_Violence_against_Men_and_Boys_in_Conflict.pdf

FIDH (2013). DRC: Victims of Sexual Violence Rarely Obtain Justice and Never Receive Reparation. Major changes needed to fight impunity. FIDH. https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_rdc_.pdf

Graça Machel Trust (2021). Women's Financial Inclusion in the Democratic Republic of Congo. New Faces, New Voices & IDRC CRDI. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/59153/59307.pdf>

ICRC (2006). Democratic Republic of the Congo. Practice relating to Rule 93. Rape and Other Forms of Sexual Violence. IHL Database. https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v2_cou_cd_rule93

Inter-Agency Standing Committee (IASC) (no date). Global implementation of PSEA in humanitarian response (Congo). IASC. <https://psea.interagencystandingcommittee.org/dashboard>

Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2016). Guidelines. Inter-agency community-based complaints mechanisms. Protection against Sexual Exploitation and Abuse. IASC. <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-03/Best%20Practice%20Guide%20Inter%20Agency%20Community%20Based%20Complaint%20Mechanisms.pdf>

ITUC International Trade Union Confederation (2011). Violence against Women in Eastern Democratic Republic of Congo: Whose Responsibility? Whose Complicity? IPIS Research. https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_violence_rdc_eng_lr.pdf.pdf

- Matti, S. (2015). Governing sexual behavior through humanitarian codes of conduct. *Disasters - Overseas Development Institute*, Vol. 39, Iss. 4, pp. 626–647. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/disa.12128>
- McAlpine, A., Hossain, M. & Zimmerman, C. (2016). Sex trafficking and sexual exploitation in settings affected by armed conflicts in Africa, Asia and the Middle East: systematic review. *BMC Int Health Hum Rights* Vol, 16, Iss. 34. <https://doi.org/10.1186/s12914-016-0107-x>
- Reliefweb (2021). DR Congo: Volcano Nyiragongo – May 2021. Reliefweb <https://reliefweb.int/disaster/vo-2021-000059-cod>
- Samarasekera, U. (2021). Experts criticise WHO response to sex abuse allegations. *The Lancet*, Vol. 398, Iss. 10308, pp. 1291-1293. [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(21\)02214-5/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(21)02214-5/fulltext)
- Sida (2014). The Rights of LGBTI People in the DR of Congo. Sida. <https://cdn.sida.se/app/uploads/2021/05/07083458/rights-of-lgbt-persons-drc.pdf>
- Social Sciences Analytics Cell (CASS). (2021). Perceptions around Sexual Exploitation and Abuse (SEA) and barriers to community-based reporting. Equateur Province, DRC. UNICEF. <https://www.unicef.org/drcongo/media/5901/file/COD-CASS-Equateur-PSEA-EN-correction.pdf>
- Spangaro J., Adogu, C., Ranmuthugala, G., Powell Davies, G., Steinacker, L., Zwi, A. (2013). What Evidence Exists for Initiatives to Reduce Risk and Incidence of Sexual Violence in Armed Conflict and Other Humanitarian Crises? A Systematic Review. *PLoS ONE* 8(5): e62600. <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0062600>
- Stark L., Sommer, M., Davis, K., Asghar, K., Assazenew Baysa, A., Abdela, G., et. al. (2017). Disclosure bias for group versus individual reporting of violence amongst conflict-affected adolescent girls in DRC and Ethiopia. *PLoS ONE* 12(4): e0174741. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174741>
- Stark, L., Seff, I., Reis, I., (2020). Gender-based violence against adolescent girls in humanitarian settings: a review of the evidence. *The Lancet Child & Adolescent Health*. Vol. 5. Iss. 3., pp. 210-222. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2352464220302455>
- United Nations (UN) (2016). Glossary on Sexual Exploitation and Abuse. Thematic Glossary of current terminology related to Sexual Exploitation and Abuse (SEA) in the context of the United Nations. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/un_glossary_on_sea.pdf

Annexe 1 : Abréviations

AVEC	Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit
DGD	Discussion de groupes dirigée
EAHS	Exploitation, abus et harcèlement sexuels
EAS	Exploitation et abus sexuels
EEP	Entretien en profondeur
EIC	Entretiens avec des informateurs clés
IRC	International Rescue Committee
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PDI	Personne déplacée interne
PEAHS	Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels
RDC	République démocratique du Congo
TWB	Translators without Borders
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Annexe 2 : Méthodologie

Cette recherche a employé différents outils qualitatifs. Dans une première étape, nous avons réalisé une revue rapide de la littérature. Dans une seconde étape, nous avons répertorié rapidement les langues, les formats et les canaux de communication utilisés par les organisations humanitaires dans le cadre du signalement de faits d'EAHS dans l'est de la RDC. Dans une troisième étape, la collecte de données primaires auprès de membres de la communauté, d'humanitaires et de survivantes et survivants d'EAHS a pris la forme de discussion de groupes dirigée et d'entretiens semi-structurés.

Outils de recherche

L'équipe de recherche a utilisé les outils suivants :

Revue de la littérature

Pour la revue de la littérature, nous avons utilisé Google Scholar. Ont été étudiées des publications universitaires et la documentation parallèle d'organisations humanitaires opérant spécifiquement en RDC. Les mots-clés suivants ont été utilisés : abus, aide, conflit, Congo, RDC, exploitation, harcèlement, aide humanitaire, humanitaires, personnels de maintien de la paix (Casques bleus), PEAS, viol, signalement, EAS, EAHS, abus sexuels, violences sexuelles, Afrique subsaharienne, ONU. En raison des contraintes temporelles, la revue de la littérature a porté uniquement sur des articles en anglais publiés dans les dix dernières années.

Répertoire

L'équipe de recherche a compilé une liste de lignes d'assistance téléphonique et d'autres mécanismes mis en avant par des organisations humanitaires dans l'est de la RDC pour le signalement de faits d'EAHS. Cette liste a été établie avec le soutien du réseau de PEAS à Goma, qui nous a fourni une liste des organisations humanitaires impliquées dans la PEAHS dans l'est de la RDC. L'examen des supports de communication déployés dans l'est de la RDC ainsi que des recherches complémentaires en ligne ont permis de trouver le numéro d'autres lignes d'assistance. Notre équipe a ensuite appelé ces lignes d'assistance et documenté les langues proposées et les plateformes utilisées.

Collecte de données primaires

Entre fin novembre et début décembre, l'équipe de recherche s'est rendue dans l'est de la RDC. Les activités de recherche qualitative, qui impliquaient 124 personnes, se sont déroulées sur trois semaines (voir le tableau 1). Les outils de recherche ont été conçus de manière à ce que l'on ne demande jamais aux survivantes et survivants de raconter leurs expériences en lien avec des abus. Les questions d'entretien s'articulaient autour d'illustrations mettant en scène des personnages fictifs. L'utilisation de telles illustrations dans la recherche qualitative vise à mettre en place un contexte moins intrusif et moins menaçant pour explorer des sujets sensibles.¹⁹

Lieux ciblés par la recherche

Des recherches qualitatives ont été menées dans le territoire de Nyiragongo, dans la province du Nord-Kivu, au sein de deux communautés étudiées. Ces deux communautés ont été touchées par l'éruption du volcan Nyiragongo en mai 2021 et reçoivent une aide d'urgence de la part de plusieurs organisations humanitaires. L'éruption a provoqué le déplacement d'environ 450 000 personnes. De nombreuses familles vivent encore dans des sites temporaires gérés par des organisations humanitaires et par le gouvernement congolais.

En consultation avec l'OMS, le réseau de PEAS, le Comité international de secours et la Cellule d'Analyse Intégrée de l'UNICEF, deux communautés ont été sélectionnées pour être étudiées. Elles ont été choisies, car les représentants de ces organisations avaient été informés de préoccupations relatives à l'EAHS dans cette région. Le choix des sites a également pris en compte les réglementations de sûreté et de sécurité de l'IRC, qui a fourni un soutien en matière de sécurité dans le cadre de l'étude. Ces communautés ne sont pas désignées nommément dans le présent compte-rendu, conformément aux demandes de fonctionnaires locaux et de chefs coutumiers.

La première communauté étudiée (le site 1) est située en bordure du parc national des Virunga et souffre depuis longtemps d'insécurité et de violence armée. En 2021, elle a été durement frappée par l'éruption du volcan Nyiragongo tout proche. Comme la lave a détruit les villages voisins, la communauté accueille à présent des milliers de personnes déplacées internes (PDI) dans un camp informel. Si les résidents du camp présentent des vulnérabilités propres, les membres de la communauté vivent également dans des conditions précaires, et ont un accès réduit, voire inexistant, à l'emploi formel. Les deux types de populations vivent principalement de l'agriculture de subsistance.

La deuxième communauté étudiée (le site 2) est localisée en zone périurbaine, à proximité de la capitale provinciale du Nord-Kivu, Goma (voir la carte 2). Goma est un carrefour commercial qui dessert la RDC, l'Ouganda et le Rwanda. La plupart des résidents du site 2 vivent du commerce et de l'agriculture de subsistance. La criminalité et la violence armée y représentent un problème courant, en particulier la nuit. Une force de maintien de la paix de la MONUSCO est postée à proximité, et la communauté accueille un camp temporaire de personnes déplacées internes. Les personnes qui ont fui leur foyer à cause de l'éruption du volcan vivent encore dans des tentes de fortune faites de bâches déchirées, privées d'accès à l'eau potable.

Les humanitaires participant à la recherche sont impliqués dans les services humanitaires dans tout le Nord-Kivu, y compris dans des communautés des territoires de Nyiragongo et de Beni.

¹⁹ Voir : <https://sru.soc.surrey.ac.uk/SRU25.html>

Échantillon et stratégie d'échantillonnage

S'appuyant sur une stratégie d'échantillonnage intentionnellement basée sur l'âge, le lieu et sa proximité, l'équipe de recherche s'est entretenue avec 124 personnes (voir le tableau 1). Étaient invités à participer à la fois les personnes vivant dans des campements de personnes déplacées internes et les membres de la communauté d'accueil.²⁰

Pour mieux comprendre le fonctionnement des mécanismes de signalement des faits d'EAHS existants, l'équipe de recherche a également interrogé 18 humanitaires travaillant dans le domaine de la PEAHS dans l'est de la RDC. Ces humanitaires travaillaient pour des organisations diverses, y compris des ONG internationales ou non, des organisations de la société civile (OSC) et des agences onusiennes. Chacun joue un rôle dans les systèmes humanitaires de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, y compris répondre aux plaintes, œuvrer à la prévention, orienter les survivantes et survivants et leur assurer un soutien. Leurs fonctions incluent la réalisation d'enquêtes et la représentation des victimes dans le cadre du système judiciaire.

Fig 12 : Participants dans chaque lieu ciblé par la recherche

Outil	Type	Territoire de Beni	Territoire de Nyiragongo				Total	
		Beni	Goma	Lieu 1		Lieu 2		
				PDI	Communauté d'accueil	PDI		Communauté d'accueil
DGD	Femmes (entre 18 et 25 ans)			5	5	5	4	19
	Hommes (entre 18 et 25 ans)			4	5	2	6	17
	Femmes (plus de 25 ans)			12	7	5	6	30
	Hommes (plus de 25 ans)			1	9	5	5	20
EIC	Prestataires de services			1			1	2
	Leaders communautaires				4		2	6
	Humanitaires	2	16					18
EEP	Survivantes et survivants		10		2			12
Total		2	26	23	32	17	24	124

²⁰ L'IRC a organisé les activités de recherche sur les deux sites étudiés et a sélectionné les participantes et participants en fonction des critères fournis par l'équipe de recherche.

En partenariat avec Sauti Ya Mama Mukongomani, l'équipe de recherche a également mené des entretiens approfondis avec dix survivantes et survivants de faits d'EAHS commis par des humanitaires dans le territoire de Nyiragongo. Sauti Ya Mama Mukongomani est une organisation congolaise à but non lucratif qui œuvre en faveur de la paix et contre les violences sexuelles et basées sur le genre dans l'est de la RDC.²¹ Cette organisation assure une aide directe aux survivantes et survivants d'abus survenus en contexte humanitaire, y compris ceux commis par des humanitaires. Les femmes prestataires de services déjà en contact direct avec des survivantes et des survivants ont été formées afin de maîtriser l'approche et les outils de recherche. Elles ont ensuite mené les entretiens avec un soutien à distance de l'équipe de recherche de TWB.

Considérations éthiques

Mener une recherche sur un sujet aussi sensible que l'EAHS exige le déploiement de garde-fous spécifiques pour le bien-être des personnes qui y participent. Nous avons mis en œuvre plusieurs mesures afin d'assurer l'éthique de la recherche lors des interactions avec des participantes et participants vulnérables :

- Les chercheurs et chercheuses impliqués dans cette étude ont été sélectionnés notamment pour leur expérience de recherche sur des sujets tabous, en lien avec le genre et les abus, et ont reçu une formation sur les principes clés à connaître lors de leurs interactions avec des participantes et participants vulnérables.
- Les outils de recherche ont été conçus de manière à ce que l'on ne demande jamais aux survivantes et survivants de raconter leurs expériences en lien avec des abus. Si, à l'inverse, une survivante ou un survivant souhaitait communiquer des informations, un membre du personnel de l'IRC ou de Sauti Ya Mama Mukongomani était présent pour assurer ensuite son accompagnement et soutien.
- L'approche de recherche a été présentée pour validation à des membres du réseau de PEAS en RDC. Ainsi, l'équipe de recherche a pu orienter des victimes (à leur demande) vers des organisations humanitaires, tout en assurant la confidentialité de ces signalements.
- Les prestataires de l'IRC et de Sauti Ya Mama Mukongomani se sont entretenus avec des survivantes et des survivants avec qui ils avaient déjà établi une relation de confiance, avec un soutien à distance de la part de l'équipe de TWB. Cela a permis de maintenir l'anonymat des survivantes et survivants, conformément à l'engagement de confidentialité des organisations humanitaires envers les personnes participant à la recherche.

Limites

Il est possible que la réalisation des entretiens par le biais d'organisations assurant des services directement auprès de survivantes et survivants ait introduit un biais de signalement, car ces organisations dépendent des dons. Cette approche a également pu limiter les informations que les participantes et participants souhaitaient communiquer. Pour atténuer ce risque, plusieurs mesures ont été mises en œuvre, y compris la formation attentive de l'équipe de recherche aux précautions à employer pour dialoguer avec des personnes ayant vécu un traumatisme. Des débriefings approfondis après la collecte de données et l'utilisation de guides d'entretien structurés ont permis aux enquêteurs et enquêtrices de bénéficier de retours d'informations et d'un soutien en continu. Grâce à ces mesures, l'équipe de recherche estime que ce risque a été suffisamment atténué.

²¹ <https://smmukongomani.org/>